


Béziers : le bâtonnier Guigues saura vendredi s'il peut sortir de prison

 [midilibre.fr/2019/01/03/beziers-le-batonnier-guigues-saura-vendredi-si-il-peut-sortir-de-prison,6730160.php](https://www.midilibre.fr/2019/01/03/beziers-le-batonnier-guigues-saura-vendredi-si-il-peut-sortir-de-prison,6730160.php)

FRANÇOIS BARRÈRE



La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Montpellier se prononcera vendredi 4 janvier sur le sort de Me Jean-Christophe Guigues, avocat et ancien bâtonnier de Béziers, qui a été incarcéré le 21 décembre dernier dans le cadre d'une enquête menée par la brigade financière du SRPJ de Montpellier.

Doyen de l'ordre des avocats de Béziers, Me Guigues a été mis en examen ainsi que son épouse, également écrouée, dans cette enquête ouverte pour "escroquerie, faux et usage de faux, abus de confiance, exercice illégal de la profession de banquier et blanchiment d'argent." Les investigations portent notamment sur des mouvements de fonds suspects sur les comptes Carpa (Caisse des règlements pécuniaires des avocats) de son cabinet, où les professionnels de justice doivent conserver les indemnités obtenues dans le cadre des procédures judiciaires en cours.

Dans le box, les traits tirés, aux côtés de son épouse

En pull noir, les traits tirés, l'avocat est arrivé ce jeudi matin escorté par l'administration pénitentiaire devant la chambre de l'instruction, devant laquelle son défenseur a fait appel de son incarcération. Son épouse, en manteau blanc, était à ses côtés dans le box.

Leurs avocats ont aussitôt demandé à ce que l'audience se tienne à huis-clos, alors que devant cette juridiction l'audience, sauf cas précis prévus par la loi, est d'habitude publique.

"Cette demande, pour quelle raison ?" a demandé le président de l'audience, qui a rappelé que l'incarcération du bâtonnier avait été révélée depuis mercredi 2 janvier par Midi Libre.

"Il y a pire que la presse"

"En raison de la nature de cette affaire et de la mise en examen" a répondu de façon elliptique Me Forget, avocat de Me Guigues. "J'ai pris la mesure de ce qui était écrit dans la presse. Ce que nous devons à la juridiction n'est pas ce que nous lisons dans la presse."

Le bâtonnier Jacques Martin, qui défend l'épouse de Me Guigues, a également réclamé une totale opacité judiciaire sur le dossier, en déclarant : "Dès que la mise en cause d'un justiciable est évoquée dans les médias, il est de l'intérêt de tous que la dignité soit véritablement respectée, celle des mis en examen, de leur défense et de l'institution. Il y a d'ailleurs pire que la presse, il y a les réseaux sociaux. Aller rendre la justice sur les réseaux sociaux et sur la place publique me paraît contraire au serment que j'ai prêté."

Le président a alors ordonné que l'audience se tienne en chambre du conseil, et a demandé aux nombreux proches de M. et Mme Guigues de quitter la salle. Une décision qui empêche certes la presse de connaître plus précisément les éléments à charge pesant sur l'avocat incarcéré. Mais qui lui interdit aussi pour l'instant de faire connaître à ses lecteurs les éléments en faveur de sa défense.